

AVIS DE PROMULGATION

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Sainte-Claire, Comté de Bellechasse.

Avis vous est par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale/greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Claire, Comté de Bellechasse, que lors de l'assemblée ordinaire tenue le 13 janvier 2025, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-755

Règlement décrétant les taux variés de taxation, les tarifs de compensation pour l'année financière 2025 et les conditions de leur perception.

Que tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité au 135, rue Principale, Sainte-Claire, et ce pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Que ledit règlement numéro 2024-755 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Claire, ce 15^e jour de janvier 2025.

La directrice générale/greffière-trésorière,



Émilie Guillemette

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Émilie Guillemette, directrice générale/greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché l'avis public relatif au règlement numéro 2024-755 dans l'entrée de l'hôtel de Ville et sur le site internet de la municipalité, le 15^e jour de janvier 2025 entre 8 h 30 et 16 h 30.

En fait de quoi, je donne ce certificat, ce 15^e jour de janvier 2025.

La directrice générale/greffière-trésorière,



Émilie Guillemette